



# SIAMIE

الشركة الصناعية للأجهزة والآلات الكهربائية  
Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques

Rapport Annuel 2012

# SOMMAIRE

## PARTIE I :

1/ PRESENTATION DE LA SIAME	P 03
2/ ACTIVITE ET RESULTAT 2012	P 04
3/ PARTICIPATIONS	P 19
4/ ACTIONNARIAT	P 20
5/ ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	P 22
6/ HISTORIQUE DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHÉ BORSIER JUIN 2012 - JUIN 2013	P 24
7/ AFFECTATION DU RESULTAT	P 24
8/ ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE	P 26

## PARTIE II :

1/ RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	P28
2/ RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	P 30
3/ ETATS FINANCIERS	P 35

## PARTIE III :

1/ RAPPORT GENERAL DU COMMUSAIRE AUX COMPTES	P 68
2/ ETATS FINANCIER CONSOLIDES	P 71
• Bilan	P 71
• Etat de résultat	P 73
• Etat de flux de trésorerie	P 74
• Méthode et principe de consolidation	P 75
• Notes aux états financiers consolidés	P 79

## PARTIE I :

### **1/ PRÉSENTATION DE LA SIAME**

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux d'éclairage, accessoires de ligne, interrupteurs domestiques, lampes économiques etc.) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz. Par décision de la « C.A.R.E.P » en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements STEQ.

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « C.A.R.E.P » du 6 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « Al Mal Al Kuwaiti Company K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1er Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives, la dernière datant de 2004 a porté le capital à la somme de 14 040 000 DT.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr Mohamed Hedi Ben AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 DT par action de nominal 1 DT.

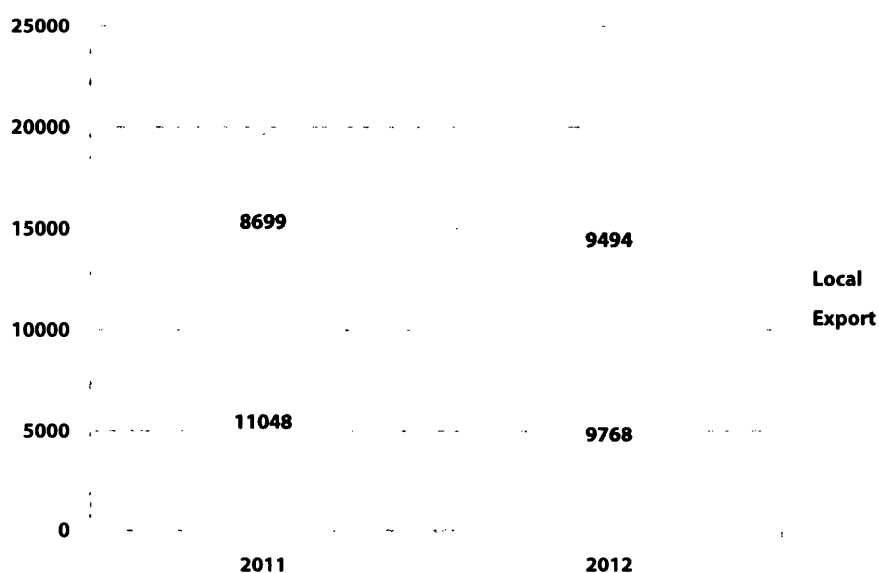
## 2/ ACTIVITE ET RESULTAT 2012

### 2.1 Exposé sur l'activité et les résultats de la SIAME :

#### 2.1.1- Chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaires enregistré au 31/12/2012 a accusé un léger repli de - 2,4% passant ainsi de 19 747 KDT en 2011 à 19 262 KDT au terme de l'exercice 2012.

#### Evolution du Chiffre d'affaires 2011/2012



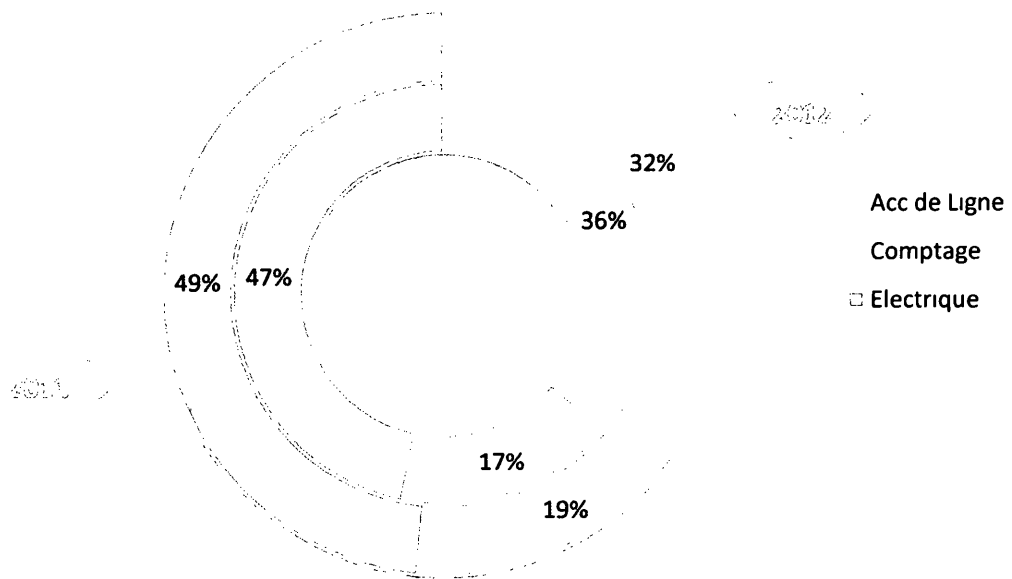
#### Répartition des ventes par marché en 2012

L'analyse des ventes de l'exercice 2012 par marché nous permet de conclure ce qui suit :

- 1- Prédominance du Marché Export qui représente pour la deuxième année constitutive plus de 50% des ventes totales (50,70%).
- 2- Les ventes sur le Marché Local Privé représentent 32% des ventes totales.
- 3- Les ventes à la STEG représentent 17,3%.



### Mix des Ventes par Gamme



## Répartition des Ventes Par Marché &amp; Par Gamme

Activité	Marché	Famille de produits	Chiffre d'affaires		Evolution		
			2011	2012	2012-2012	%	
<b>Accessoires</b>	<b>Export</b>	Accessoires de ligne	5 022 778	4 196 460	-826 318	-16%	
	<b>Local</b>	Accessoires de ligne	153 971	31 993	-121 978	-79%	
	<b>Steg</b>	Accessoires de ligne	1064694	2 614 691	1 549 997	146%	
		<b>Total</b>	<b>6 241 443</b>	<b>6 843 145</b>	<b>601 702</b>	<b>10%</b>	
<b>Comptage</b>	<b>Export</b>	Compteurs électroniques	115 895	0	-115 895	-100%	
		Compteurs mécaniques	1 424 049	2 645 802	1 221 753	86%	
		Tableaux électroniques	1 357 639	0	-1 357 639	-100%	
		Tableaux mécaniques	439 158	0	-439 150	-100%	
		Divers	120 938	74 400	-46 538	-38%	
		<b>Sous-Total</b>	<b>3 457 679</b>	<b>2 720 201</b>	<b>-737 478</b>	<b>-21%</b>	
	<b>Local</b>	Compteurs électroniques	1 624	906	-718	-44%	
		Compteurs mécaniques	98 760	159 354	60 594	61%	
		Divers	0	77	77	100%	
		<b>Sous-Total</b>	<b>100 384</b>	<b>160 337</b>	<b>59 953</b>	<b>60%</b>	
	<b>Steg</b>	Compteurs électroniques	131 000	229 250	98 250	75%	
		Compteurs mécaniques	0	0	0	0%	
		Tableaux électroniques	84 816	44 561	-40 255	-47%	
		Tableaux mécaniques	0	0	0	0%	
		Compteurs gaz	0	0	0	0%	
Divers		0	66 769	66 769			
		<b>Sous-Total</b>	<b>215 816</b>	<b>340 580</b>	<b>124 764</b>	<b>58%</b>	
		<b>Total</b>	<b>3 773 879</b>	<b>3 221 118</b>	<b>-552 761</b>	<b>-15%</b>	
<b>Electrique</b>	<b>Export</b>	Appareillage électrique	2 397 477	2 173 681	-223 796	-9%	
		Interrupteurs domestiques	0	0	0	0%	
		Lampes économiques	10 153	338 826	328 673	3 237%	
		Détecteurs de gaz	0	0	0	0%	
		Divers	491	27 729	27 238	5 547%	
		<b>Sous-Total</b>	<b>2 408 121</b>	<b>2 540 236</b>	<b>132 115</b>	<b>5%</b>	
	<b>Local</b>	Appareillage électrique	5 272 461	5 402 848	130 387	2%	
		Interrupteurs domestiques	27 665	15 694	-11 971	-43%	
		Lampes économiques	237 675	494 078	256 403	108%	
		Détecteurs de gaz	9 343	9 393	50	1%	
		Divers	0	497	497		
		<b>Sous-Total</b>	<b>5 547 144</b>	<b>5 922 509</b>	<b>375 365</b>	<b>7%</b>	
	<b>Steg</b>	Disjoncteurs	51 588	5 174	-46 415	-90%	
		Lampes Economiques	1 410 840	91 000	-1 319 840	-94%	
		Divers	4 925	273 253	268 328	5 448%	
<b>Sous-Total</b>		<b>1 467 353</b>	<b>369 427</b>	<b>-1 097 926</b>	<b>-75%</b>		
		<b>Total</b>	<b>9 422 618</b>	<b>8 832 172</b>	<b>-590 446</b>	<b>-6%</b>	
<b>Plastique</b>	<b>Export</b>	Sous-traitance	72 107	297 970	225 863	313%	
		Divers	84 735	13 382	-71 353	-84%	
		<b>Sous-Total</b>	<b>156 842</b>	<b>311 352</b>	<b>154 510</b>	<b>99%</b>	
	<b>Local</b>	Sous-traitance	120 197	56 677	-66 520	-55%	
		Divers	29 574	320	-29 254	-99%	
		<b>Sous-Total</b>	<b>149 771</b>	<b>53 997</b>	<b>-95 774</b>	<b>-64%</b>	
	<b>Steg</b>	Divers	0	0	0	0%	
		<b>Sous-Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	
			<b>Total</b>	<b>306 613</b>	<b>365 349</b>	<b>58 736</b>	<b>19%</b>
	<b>Total Général</b>			<b>19 747 313</b>	<b>19 261 784</b>	<b>-485 529</b>	<b>-2%</b>

## **Marché local privé**

L'année 2012 a été fortement impactée par les mouvements sociaux grèves et sit-in, qui ont paralysé la société pendant deux mois soit le 1/6 du temps annuel de travail. Nonobstant ces mouvements, les ventes sur le marché local privé ont enregistré une légère progression +3,7%, passant ainsi de 5 951 KDT en 2011 à 6 169 KDT en 2012, soit +218 KDT. L'amélioration des ventes sur le marché local s'explique essentiellement par l'évolution de la gamme appareillage électrique et particulièrement les lampes économiques dont les ventes ont plus que doublé d'une année à l'autre. Aussi, malgré une conjoncture économique défavorable, les ventes de disjoncteurs ont légèrement progressé +2%. L'amélioration des ventes sur le marché local privé s'explique par :

- Le renforcement de notre force de vente.
- Une meilleure dynamique commerciale.
- Extension de notre réseau de distribution par le recrutement de nouveaux distributeurs.

Il y a lieu de noter, que la stratégie de diversification des gammes de produits adoptée depuis 2010, a permis de réduire la part relative des ventes de la gamme des disjoncteurs de 94,7% en 2010 à 87,6% en 2012. Cette stratégie sera soutenue durant les exercices à venir pour réduire la dépendance de notre chiffre d'affaires à une seule gamme de produit et offrir à la SIAME de nouvelles opportunités de croissance de son chiffre d'affaires. A ce titre, les ventes de Lampes Economiques sur le marché local privé, ont enregistré au titre de l'exercice 2012 un chiffre d'affaires de 494 KDT soit 8% des ventes sur le marché local privé contre 4% en 2011 et 06% en 2010.

## **Marché de la STEG**

L'année 2012 a été marquée par une reprise des ventes à la STEG qui sont passées de 2 748 KDT en 2011 à 3 325 KDT en 2012 soit une progression de 577 KDT ou +21%.

### **► Comptage**

L'année 2012 a été une année faible en réalisations pour l'activité comptage. L'appel d'offres remporté par la SIAME en 2011 et qui porte sur la livraison de 91 000 tableaux de comptage électroniques, n'a pas pu être honoré en 2012 pour les raisons suivantes :

- Retard au niveau de l'achèvement des essais de type du compteur ME345. La STEG a exigé avant la passation de la commande à ce que la SIAME refasse les essais de type du compteur électronique ;
- Retard au niveau de l'approvisionnement en composants électroniques. Certains composants nécessitent des délais très longs notamment pour le microcontrôleur dont le délai d'approvisionnement peut atteindre 25 semaines.
- Arrêt de la production durant tout le mois d'octobre 2012 suite à la grève – sit-in ;
- Indisponibilité des équipes de réception de la STEG durant les mois de Novembre et Décembre ;

Compte tenu de toutes ces contraintes, la SIAME n'a pas pu livrer de tableaux à la STEG. Un seul lot de 1 000 tableaux a été facturé à la STEG durant le mois de décembre 2012. La livraison de tableaux au titre de cet Appel d'Offres a démarré à partir de Janvier 2013. Les ventes à la STEG au titre de l'exercice 2013 seront certainement de loin meilleures que celles de 21012. Nos prévisions pour 2013 atteindront les 5 000 KDT pour uniquement l'article Tableaux de comptage.

En somme, les livraisons de Compteurs et de Tableaux de Comptage à la STEG en 2012, ont été trop timides, puisqu'elles n'ont porté que sur 3 500 compteurs triphasés et 1 000 tableaux de

comptage monophasés.

Quantité vendue à la STEG /Pdt	2011	2012
Compteurs électroniques	2 000	3 500
Tableaux de comptage électroniques	1 440	1 000
Solution électronique	3 440	4 500
<b>Total Général</b>	<b>3 440</b>	<b>4 500</b>

### ► Accessoires de ligne

Les ventes d'accessoires de ligne à la STEG, ont atteint 2 615 KDT en 2012 en progression de 1 550 KDT par rapport à 2011, soit +146%. Les ventes d'accessoires de ligne à la STEG ont plus que doublé et ce suite à deux Appels d'Offres remportés par la SIAME, dont le premier porte sur la livraison de 500 000 connecteurs à serrage indépendant et le deuxième sur la livraison de divers accessoires BT. Les fournitures d'accessoires de ligne à la STEG sont détaillées comme suit :

Quantité vendue à la STEG/Pdt	2011		2012	
	Quantité	CA en DT	Quantité	CA en DT
Console d'ancrage	20 000	27 300	85 000	114 750
Connecteurs	0	0	5 410	15 321
Ensemble de suspension	8 000	32 960	50 000	226 500
Pinces d'ancrage	180	810	120 318	552 470
Liens pour faisceau	6 000	540	0	0
Berceaux	21 500	11 700	250 000	136 250
Connecteurs Indépendants	220 350	909 423	380 000	1 569 400
<b>Basse tension</b>	<b>276 030</b>	<b>982 733</b>	<b>890 728</b>	<b>2 614 691</b>
Pinces de tension	0	0	0	0
Pinces de suspension	16 823	81 962	0	0
Blocs à mâchoires bimétallique	0	0	0	0
<b>Moyenne tension</b>	<b>16 823</b>	<b>81 962</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Général</b>	<b>292 853</b>	<b>1 064 695</b>	<b>890 728</b>	<b>2 614 691</b>

### ► Disjoncteurs

Le volume d'affaires en disjoncteurs, traité avec la STEG, a connu en 2012, une amélioration relative provenant de la livraison d'un lot de disjoncteurs ≥ 80A, rentrant dans le cadre d'un Appel d'Offres lancé par la STEG en 2011 et dont la concrétisation a eu lieu en 2012. Par ailleurs les ventes



de disjoncteurs modulaires, demeurent marginales. Le dernier Appel d'Offres lancé par la STEG et portant sur la livraison de l'équivalent de 470 000 pôles, a été remporté en totalité par notre concurrent la société TTI, qui a proposé une offre de plus de 20% moins chère que la notre. La concurrence sur cette gamme, demeure assez rude et le niveau de prix proposé par la concurrence ne nous permet pas de nous positionner. Les démarches faites auprès de notre partenaire GE, pour nous consentir un rabais exceptionnel sur les composants rentrant dans la fabrication des disjoncteurs à livrer à la STEG, n'ont pas abouti compte tenu de l'importance de l'écart avec notre concurrent local. Nous avons pour cela, préféré développer nos ventes sur le marché local privé, plutôt que de nous adonner à une guerre de prix non sans incidence sur notre marge. Ainsi, les ventes de disjoncteurs à la STEG ont atteint 278 KDT en 2012 contre 52 KDT en 2011 soit une évolution de +226 KDT ou +435%. Quand bien même la progression des ventes est consistante nous continuons à travailler de très près sur ce sujet, pour essayer de faire des économies de coût à même de nous permettre d'être compétitif et de récupérer une partie des besoins de la STEG. Par ailleurs, la réglementation qui régit les marchés publics oblige la STEG à sélectionner les soumissionnaires selon la règle du moins disant au dépend parfois de la qualité.

## Marché Export

L'année 2012, a été marquée par un repli des ventes à l'export par rapport à leur niveau de 2011. Ainsi les ventes à l'export au terme de l'exercice 2012 ont atteint 9 768 KDT contre 11 048 KDT une année auparavant soit - 1 280 KDT ou -11,6%. Le repli des ventes à l'export s'explique par :

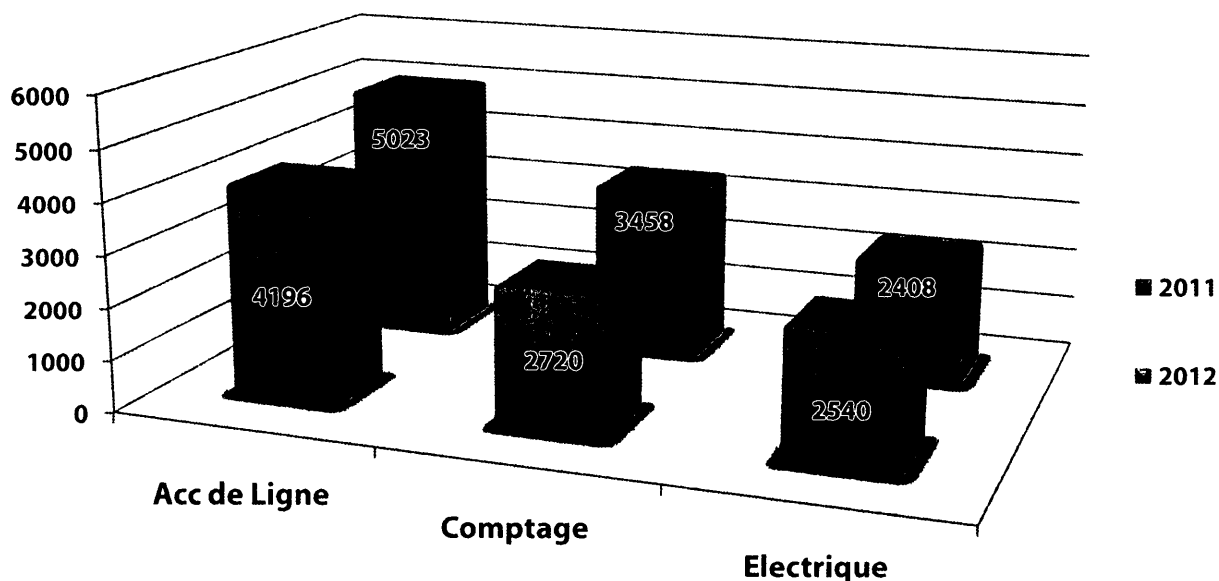
- 1 - La forte baisse des ventes sur le Maroc -821 KDT d'une année à l'autre.
- 2 - La non récurrence du marché conclu en 2011 avec la STEG INTERNATIONAL SERVICE pour la fourniture de compteurs à prépaiement et des accessoires électriques et de branchement pour un montant total de 2 642 KDT.

Sur ces deux marchés uniquement, nous avons perdu 3 463 KDT soit le tiers du chiffre d'affaires à l'export réalisé en 2011. N'eût été la progression sur les marchés Algérien et Irakien, qui ont évolué de presque 1 000 KDT et le marché conclu avec la société SUD TRADE pour la fourniture d'un lot de compteurs électromécaniques pour le compte de la société Burkinabé SONABEL, pour un montant global de 1 220 KDT, le repli des ventes à l'export aurait pu être beaucoup plus important.

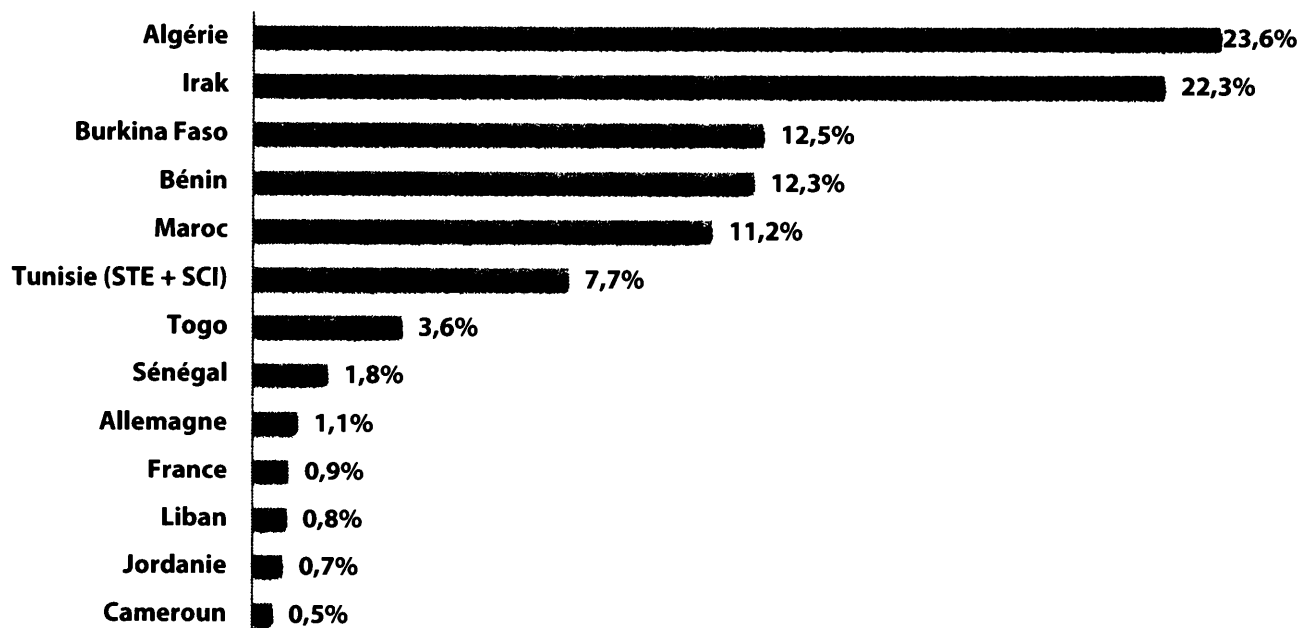
En vue de juguler le risque de fluctuation de nos ventes à l'export, nous avons procédé depuis 2011 à :

- Elargir autant que faire se peut, notre gamme de produits à l'export. Nous avons à ce titre, lancé sur le marché Irakien la gamme des lampes à basse consommation d'énergie. Nous avons entrepris en outre, l'homologation auprès des autorités algériennes de la gamme des accessoires de ligne MT.
- Développer un réseau de distributeurs notamment en Afrique sub-saharienne à même d'assurer un approvisionnement régulier de ces marchés en dehors des Appels d'Offres.
- Etoffer notre équipe commerciale export.
- Participer à toutes les manifestations commerciales régionales.
- Développer des supports marketing pour communiquer sur la SIAME et ses produits.

### Evolution des ventes à l'Export par Gamme 2011 - 2012



La répartition des exportations par destination se présente comme suit :



## 2.1.2- Production et marge brute

La valeur de la production a atteint au terme de l'exercice 2012, 19 148 KDT en repli par rapport à son niveau au 31 décembre 2011 de – 1 310 KDT soit -6.4%. La baisse de la valeur de la production s'explique par :

- La baisse du chiffre d'affaires - 2.4% ;
- La baisse des stocks de produits finis et des encours ;

Par ailleurs, la marge brute a enregistré une amélioration de 1,1 point de pourcentage, pour atteindre 6 837 KDT au 31 Décembre 2012, soit un taux de 35,5% du chiffre d'affaires, contre 6 786 KDT au terme de l'exercice 2011 et un taux de 34,4. L'évolution de la Marge Brute s'explique par :

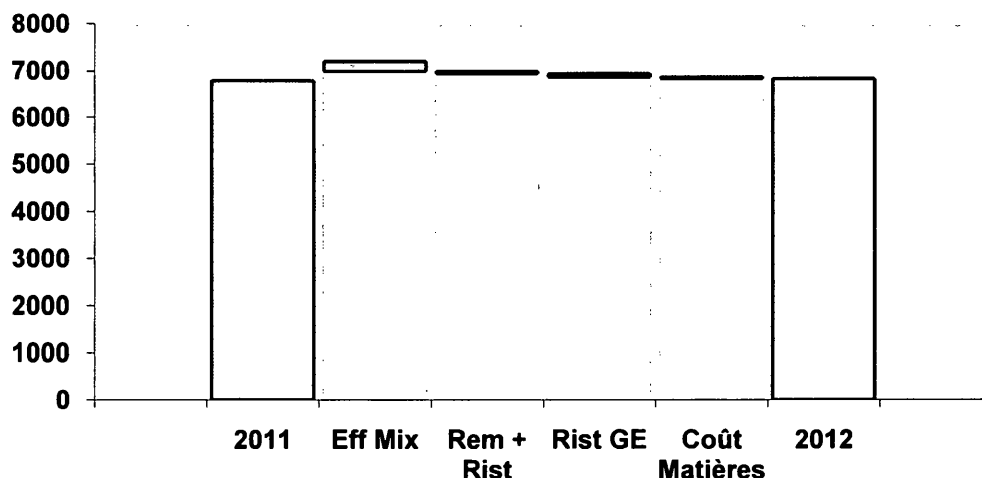
1/ Un meilleur Mix produits. Les accessoires de ligne qui génèrent la meilleure contribution à la marge ont vu leur quote part dans la structure des ventes passer de 31,6% en 2011 à 35,5% en 2012.

2/ L'amélioration de la marge provenant de l'effet de Mix a malheureusement été redistribuée en partie à nos clients sous forme de remises et ristournes additionnelles pour contrecarrer la concurrence et fidéliser nos clients. Ainsi, 53 KDT de remises et ristournes supplémentaires ont été servies en 2012 à nos clients locaux. Le taux de la remise moyenne accordée aux clients du marché local privé est ainsi passé de 28,24% en 2011 à 28,88% en 2012, soit 0,64 point de pourcentage de plus et une perte de marge de 101 KDT.

3/ Baisse de la ristourne servie par notre fournisseur GE suite à la baisse des achats. Le montant de la ristourne servi en 2012 a été de 70 KDT inférieur à son niveau de 2011

4/ Hausse des coûts des matières premières et des composants soit +37 KDT.

Evolution de la Marge Brute 2011/2012



2.1.3- Evolution des charges

La baisse de la production -1 310 KDT et les arrêts dus aux grèves et Sit-in, n'ont pas été sans incidence sur l'évolution des charges de l'exercice clos le 31/12/2012. Les charges hors impôt, engagées au titre du dit exercice, ont totalisé la somme de 18 432 KDT en baisse de 1 073 KDT soit -5,5% par rapport à leur niveau de 2011. La baisse des charges s'explique par :

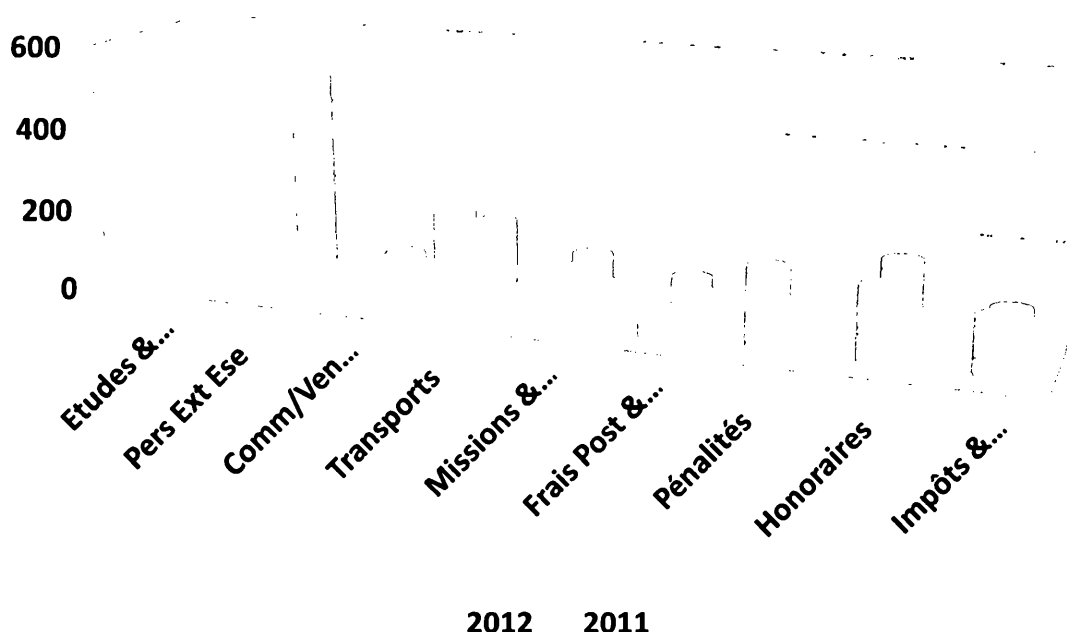
1/ La baisse du coût des matières consommées dont le pourcentage de Chiffre d'affaires est passé de 65,6% en 2011 à 64,5% en 2012 soit 1,1 point de pourcentage en moins. La baisse des coûts matières a généré une contribution positive de 212 KDT.

2/ Stabilité de la masse salariale si on intègre l'enveloppe des salaires et appointements servis au personnel en régie et ce malgré les augmentations salariales décidées dans le cadre des négociations sociales, l'intégration de 46 agents de régie et les différentes régularisations et augmentations convenues avec le syndicat des ouvriers.

RUBRIQUE	EN DT		
	2011	2012	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	1 572 535	2 031 134	458 599
AVANTAGES EN NATURE	26 058	42 657	16 599
INDEMNITÉS	233 703	282 145	48 442
CONGÉS	256 757	159 555	- 97 202
CHARGES PATRONALES (CNSS & ASS.GPE)	402 643	475 477	72 834
INDEMNITÉS DE DÉPART	123 690	0	- 123 690
<b>Total</b>	<b>2 615 386</b>	<b>2 990 968</b>	<b>375 582</b>

3/ D'autre part, les autres charges d'exploitation ont enregistré une baisse -172 KDT soit -10,75%, passant ainsi de 1600 KDT en 2011 à 1 428 KDT en 2012. Les détails de la rubrique Autres Charges d'Exploitation sont présentés dans le graphique suivant :

### Evolution des Autres Charges d'Exploitation



#### 2.1.4- Social :

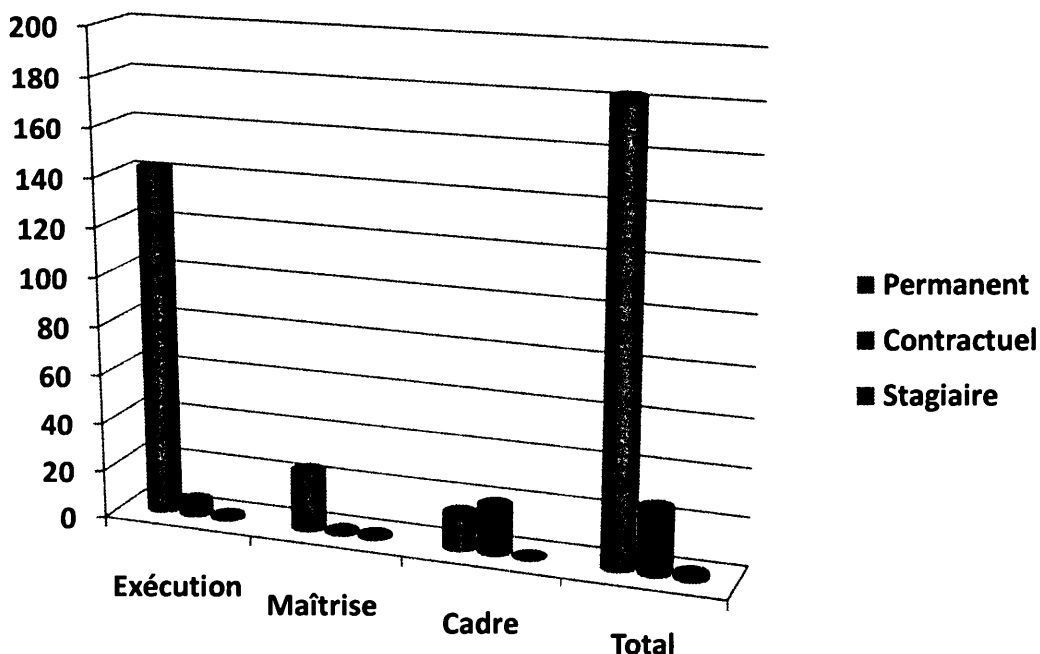
La SIAME a clôturé l'exercice 2012, avec un effectif permanent de 212 agents, contre 166 une année auparavant. L'évolution des effectifs s'explique par l'intégration de 46 agents occasionnels occupés selon la formule du travail en régie et qui avaient une ancienneté supérieure à quatre ans (4 ans) au service de la SIAME.

L'effectif permanent de la SIAME au 31/12/2012 se répartit comme suit :

Catégorie	Permanents	Contractuels	Stagiaires	Total
Cadre	15	20	0	35
Maîtrise	25	1	1	27
Exécution	143	6	1	150
Total	183	27	2	212

On constate d'après cette répartition, que l'effectif des agents permanents de la catégorie « Exécution » a évolué de 62 agents en 2011 à 143 agents en 2012 soit 81 agents de plus. Cette évolution s'explique par la titularisation de 38 agents contractuels ainsi que 46 agents occupés selon des contrats de régie et ayant travaillé pendant plus de quatre années au sein des sociétés de régie. Par ailleurs les catégories Cadre et Maîtrise, sont demeurées quasiment stables. Il y a lieu de noter également, que la titularisation des agents d'exécution ayant plus de quatre d'ancienneté a été accompagné aussi par leur reclassement dans des grades supérieurs à ceux dans lesquels ils étaient initialement classés. Ce reclassement n'a pas été sans incidence sur l'évolution de la masse salariale qui a enregistré une augmentation de 170 KDT du fait de ces opérations d'intégration et de reclassement.

### Répartition des effectifs au 31/12/2012 par catégorie & type d'engagement



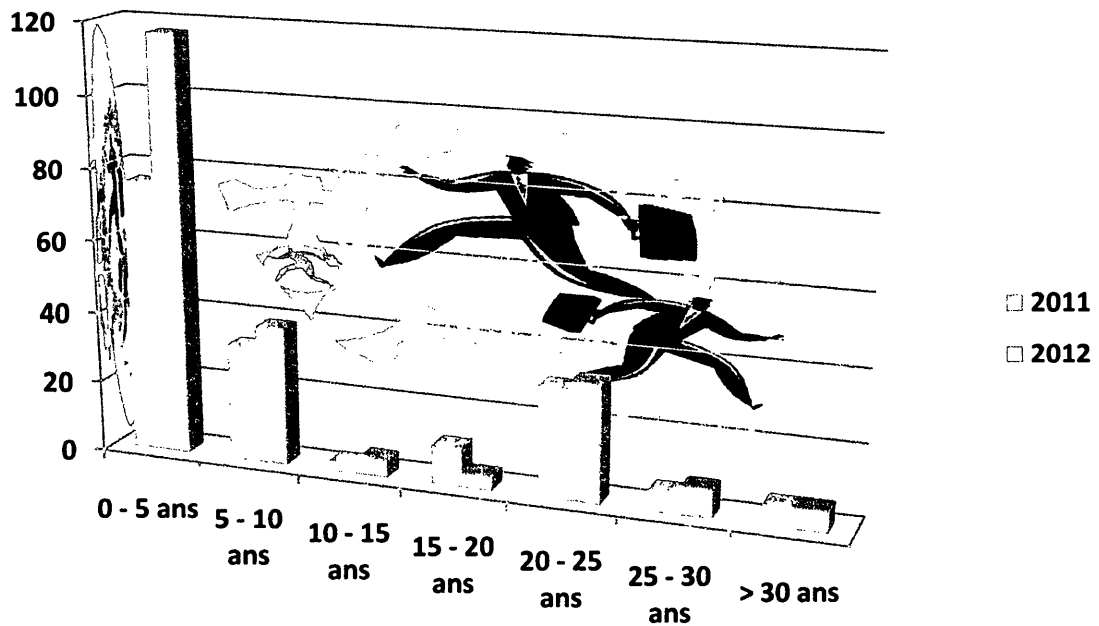
Durant l'exercice 2012 la SIAME a engagé 11 nouveaux cadres et agents répartis comme suit :

Affectation	Effectif
Informatique	1
Directeur Export	1
Etude et développement	3
Direction Financière	1
Qualité & Environnement	1
Injection Plastique	1
Contrôle Qualité	1
Directeur Commercial Marché Local	1
Services Généraux	1
<b>Total</b>	<b>11</b>

Par ailleurs, nous avons enregistré durant l'exercice 2012, le départ de 25 agents dont 4 parmi eux sont des agents permanents, tandis que les autres ont quitté soit en cours de contrat ou à la fin de la période contractuelle pour résultats insatisfaisants. Les départs sont répartis comme suit :

- 8 Cadres
- 3 Agents de maîtrise
- 14 Exécution

## Evolution de l'Effectif par tranche d'ancienneté au 31/12/2012



La répartition de l'effectif par tranches d'ancienneté montre que 55,2% de l'effectif, ont une ancienneté comprise entre 0 et 5 ans, ce qui témoigne de la politique adoptée par la société pour rajeunir les effectifs et insuffler un sang nouveau, surtout après les départs à la retraite anticipée de plusieurs cadres et agents dans le cadre des plans CCL.

Exprimé en termes de contribution dans la réalisation de la valeur ajoutée, et quand bien même la valeur ajoutée globale a évolué par rapport à son niveau au 31/12/2011, chaque agent a contribué à hauteur de 26,3 KDT en 2012 contre 32 KDT en 2011 soit -5,7 KDT par agent et ce suite à l'effet combiné de l'intégration des ouvriers occasionnels et de la baisse du chiffre d'affaires.

### 2.1.5- Résultat de l'exercice :

L'exercice 2012 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 1 543 KDT en progression de 14.7% par rapport au résultat enregistré au terme de l'exercice 2011.

## ETAT DE RESULTAT COMPARE

(KDT)

RUBRIQUE	2011	%CA	2012	% CA	Var* 12/11	Var%
Chiffre d'affaires	19 747	-	19 261	-	-486	-2,4%
Variation du stock de pdts fabriqués	-711	-	112	-	823	115,7%
+ Production	20 458	-	19 148	-	-1 310	-6,4%
- Consommation matières	13 672	69,2%	12 312	63,9%	-1 360	-9,9%
<b>= MARGE BRUTE</b>	<b>6 786</b>	<b>34,4%</b>	<b>6 837</b>	<b>35,5%</b>	<b>51</b>	<b>0,7%</b>
+ Autres produits d'exploitation	52	0,3%	45	0,3%	-7	-13,5%
- Charges d'exploitation hors cons mat	-5 387	27,3%	-5 708	29,6%	321	6,0%
<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 451</b>	<b>7,3%</b>	<b>1 172</b>	<b>6,1%</b>	<b>-279</b>	<b>-19,2%</b>
- Charges hors exploitation	-383	1,9%	-411	2,1%	28	7,3%
+ Produits hors exploitation	454	2,3%	913	4,7%	459	101,1%
<b>= RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 522</b>	<b>7,7%</b>	<b>1 674</b>	<b>8,7%</b>	<b>152</b>	<b>10,0%</b>
- Impôts sur les bénéfices	-178	0,9%	-131	0,7%	-47	-26,4%
<b>= RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 344</b>	<b>6,8%</b>	<b>1 543</b>	<b>8,0%</b>	<b>199</b>	<b>14,8%</b>

Du tableau de résultat comparatif (2011/2012) découlent les constatations suivantes :

- Une baisse des revenus de l'ordre de -2,4% ;
- Une baisse de la production de -6,4% ;
- Une baisse de la consommation de -9,9% ;
- Une légère amélioration de la marge brute de 0,7% ;
- Une évolution des charges d'exploitation hors consommation de matières premières et notamment dans les rubriques Charges du Personnel et Dotations aux Amortissements et aux Provisions. Ces deux rubriques ont évolué respectivement de :
  - 375 KDT conséquence directe de l'augmentation des salaires décidée dans le cadre de la révision annuelle entre les partenaires sociaux UTICA et UGTT, et le reclassement de 45 ouvriers titularisés à partir du 02 Mai 2012 et dont la date d'effet commençait le 1<sup>er</sup> Juillet 2013.
  - 117 KDT suite à la constatation de :
    - 1- Une provision pour risque fiscal de 150 KDT après la notification des résultats d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 – 2011 et dont plusieurs chefs de redressement ont été contestés.
    - 2- Une provision de 160 KDT pour créances douteuses pour couvrir la carence de paiement d'un client local.

Le tout a généré une évolution des charges de 6,0%.

- financiers suite au renchérissement des taux d'emprunt bancaire.
- Evolution des produits hors exploitation de 454 KDT en 2011 à 913 KDT en 2012 soit + 459 KDT. L'évolution de cette catégorie de produits s'explique par :
  - 1- La réalisation d'une plus value sur cession de participation à hauteur de 541 KDT suite à la cession de notre participation dans le capital de TANIT ALGER.
  - 2- La reprise de charges constatées antérieurement et qui ne sont plus exigibles pour un total de 313 KDT.
- L'ensemble des éléments précédemment analysés ont généré un résultat net bénéficiaire de 1 344 KDT

**Le détail de l'ensemble des éléments de produits et de charges figure au niveau des notes aux états financiers.**

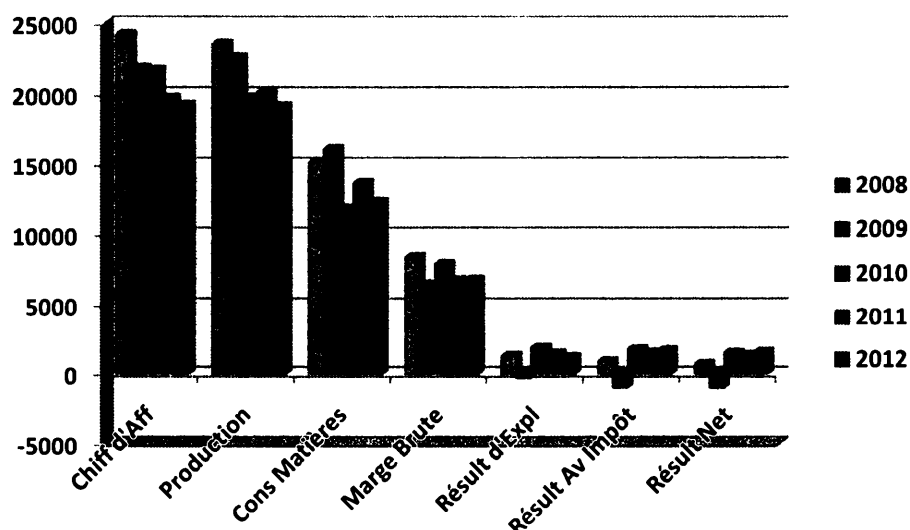


## 2.2 L'évolution des performances au cours des cinq dernières années 2008 - 2012 :

(KDT)

DESIGNATION	2012	2011	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	19 261	19 747	21 704	21 827	24 236
Production	19 148	20 224	19 802	22 606	23 556
Consommation matières	12 313	13 672	11 864	16 108	15 151
<b>Marge Brute</b>	<b>6 837</b>	<b>6 786</b>	<b>7 938</b>	<b>6 498</b>	<b>8 405</b>
Marge Brute / Production %	35,70%	33,55%	40,09%	28,74%	35,68%
Résultat d'Exploitation	1 172	1 451	1 869	-310	1 276
Résultat Avant Impôt	1 674	1 522	1 758	-1 004	890
Résultat Net (Après Impôt)	1 543	1 344	1 510	-1 022	680
<b>Résultat après impôt et mod compt</b>	<b>1 543</b>	<b>1 344</b>	<b>1 510</b>	<b>-1 022</b>	<b>680</b>

Evolution des Performances de la SIAME 2008 - 2012



## 2.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

L'année 2012 a été pour la SIAME, une année difficile notamment sur le plan social. Les différents mouvements sociaux grèves et sit-in qu'a connus la société, n'ont pas été sans incidences sur le déroulement de son activité. Quand bien même son carnet de commandes était relativement garni, la SIAME n'a pas pu honorer ses engagements vis-à-vis de ses clients et principalement la STEG. Les arrêts de production et de livraison ont généré un arriéré qui n'a malheureusement pas pu être résorbé après la reprise. Ainsi, le report des commandes de 2012 sur 2013 a été bénéfique à l'exercice en cours puisqu'on entamé l'année avec un carnet de commandes dépassant 6 mois d'activité. D'ailleurs les ventes du premier trimestre 2013 ont été de 56% supérieures à celles du premier trimestre 2012. Globalement et au vu des réalisations au terme des cinq premiers mois, l'année 2013 s'annonce une bonne année en termes de ventes. A ce titre le portefeuille de commandes STEG, représente actuellement le double du chiffre d'affaires réalisé en 2012 et ce compte non tenu des appels d'offres en cours de dépouillement et qui pourraient nous procurer des commandes supplémentaires. Par ailleurs, malgré une conjoncture économique et sociale peu

favorable, les ventes sur le marché local privé ont connu une progression consistante dépassant les 40% au terme des cinq premiers mois de l'exercice en cours. Ainsi, au vu des éléments disponibles au terme de l'exercice 2012 nous avons défini les objectifs suivants :

### 2.3.1-Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (hors taxes) projeté pour 2013, sera de 24 000 KDT soit +4 739 KDT et 25% de mieux par rapport à l'exercice écoulé. La réalisation de ce budget est conditionnée par la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation d'un chiffre d'affaires de Sept (7) millions de Dinars sur le marché local privé.
- Le développement des ventes à l'export pour atteindre un chiffre d'affaires de Dix (10) Millions de dinars
- La consolidation de nos ventes à la STEG pour atteindre un chiffre d'affaires de Sept (7) Millions de dinars
- Nos objectifs de croissance sur les marchés local privé et Export intègre un objectif de dynamisation des ventes des nouveaux produits pour Un (1) Million de Dinars.

### 2.3.2- Rentabilité Prévisionnelle

Le travail entamé en 2010, 2011 et 2012 et tendant à améliorer la rentabilité de la SIAME sera soutenu en 2013 et axé essentiellement sur les points suivants :

- Amélioration de la marge sur coût matières « Contribution Margin » pour atteindre une marge moyenne de 36% pour l'ensemble des activités soit une évolution de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2012 ;
- Mise en place d'un programme de réduction des coûts « Cost Saving » sur les achats pour réaliser un gain de 1% du montant total des achats annuels ;
- Mise en place d'une démarche structurée d'analyse des coûts et la définition d'un plan de rationalisation adapté ;
- L'amélioration des performances en termes de productivité dans les ateliers de production électrique, injection plastique et assemblage des accessoires électriques. Le gain de productivité pour l'année 2013 pour l'ensemble des unités est fixé a priori à 10%.
- Le résultat prévisionnel pour 2013 est estimé à 1 920 KDT.

### 2.3.3- Recherches & Développement

Les principaux axes de développement définis dans notre plan R&D pour la période 2013 – 2015 sont :

- Le développement d'une solution de comptage à prépaiement propre à la SIAME pour répondre à une demande de plus en plus croissante sur les marchés africains ;
- Optimisation de la solution comptage triphasé électronique ;
- Optimisation de la gamme existante des accessoires de ligne ;
- Intégration de la fabrication de nouveaux composants rentrant dans la fabrication des disjoncteurs;
- Revue des schémas de conception des produits existants et ce pour l'actualisation technologique des produits phares ;
- Renforcement de l'équipe R&D par de jeunes potentiels afin de faire face aux différents projets et d'accélérer le rythme d'avancement des projets retenus dans le plan.

### 3/ PARTICIPATIONS

#### 3.1 L'activité des sociétés du groupe SIAME :

Au 31 Décembre 2012 le pôle SIAME se compose des filiales suivantes :

Sociétés	Pourcentage de Contrôle 2012	Forme juridique	Activité principale
ELECTRICA	99,998%	SARL	Distribution d'appareillage électrique
TANIT ALGER	88,514%	Sté par action	Vente et installation des ascenseurs
CONTACT	99,995%	SARL	Montage et assemblage de pièces techniques en plastique
TOUTALU	94,000%	SA	Fonderie d'aluminium
SITEL	66,407 %	SA	Entreprise de travaux publics d'électricité
SIAME INTERNATIONAL	99,999%	SARL	Commerce international

#### 3.2 Les prises de participations :

Durant l'exercice 2012 la SIAME a souscrit à l'augmentation du capital de la société CONTACT à hauteur de 220 000 Dinars et ce pour financer le programme d'investissement de cette dernière.

DT

Titre	Nombre	Nominal	P unit.	V.acquis.
ELECTRICA	130 000	5	5	650 000

#### 3.3 Les cessions opérées en 2012

La SIAME a cédé en 2009, sa participation dans le capital de la société TANIT ALGER. Cette opération n'a pas été comptabilisée lors de sa réalisation en 2009, étant donné que le rapatriement des fonds n'était pas raisonnablement sûr, puisque l'Etat Algérien n'avait pas renoncé à l'exercice de son droit de préemption. Les fonds provenant de la cession ont été logés dans un compte bancaire ouvert au nom de la SIAME sur les livres de l'Arab Banking Corporation « ABC » Alger. L'attestation de renonciation de l'Etat Algérien à l'exercice de son droit de préemption nous a été remise en Juillet 2012. A la suite de l'obtention de cette attestation le Conseil d'Administration de la SIAME a décidé de comptabiliser cette cession en 2012 et de constater par conséquent la plus value y afférente. La valeur de comptabilisation de cette participation s'élève à 176 682 Dinars et la plus value dégagée est de 541 KDT.

## 4/ ACTIONNARIAT

### 4.1 Informations sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale :

#### **Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 3)**

« Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'assemblée aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées ordinaires et extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le conseil d'Administration»

### 4.2 Droit de vote de l'Assemblée Générale :

#### **Extrait des Statuts de la Société (Article 26 – Paragraphe 6)**

« Chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sous réserve de la limitation statutaire effectuée en application des dispositions légales.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'assemblée générale, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième du capital social au moins.

Le scrutin secret est obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leurs responsabilités.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société»

### 4.3 Aperçu sur le rachat et la revente des actions SIAME dans le cadre de l'opération de régulation du cours :

#### **Cadre légal et autorisations**

- Article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier ;
- Articles 72 à 80 du Règlement du Conseil du Marché Financier.
- 26/06/2006 : Autorisation, par l'AGE (9<sup>ème</sup> résolution), du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier pour la régulation du cours ;
- 29/06/2009 : Autorisation par l'AGO (11<sup>ème</sup> résolution) du Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier pour la régulation du cours.

### **Limites de l'intervention**

- Nombre total maximum d'actions à racheter : 210.600 actions soit 1,5% du capital tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 mai 2010 ;
- Durée de l'autorisation : 3 Ans (01/07/2009 à Date de tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011;
- Mise en oeuvre du programme : A partir du 1<sup>er</sup> juin 2010 ;
- Financement du programme : Sur les fonds propres dans la limite de 1 053 KDT;
- Fourchette d'intervention : tenant compte de l'opération de split

**[Seuil bas : 3,900 DT; Seuil haut : 5,000 DT]**

### **Situation du portefeuille au 31 décembre 2011**

- Quantité détenue : 171 485 actions
- Quantité achetée : Néant
- Quantité vendue : Néant
- Cours Moyen déc. 12 (\*) : 4,554 Dinars

(\*) Source Site internet de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis - [www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn)

## 5/ ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 5.1 Composition du Conseil d'Administration

Administrateur	Expiration du mandat
Mr Mongi Jelassi	AGO 2014
Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2014
Mr Mohamed Saidane	AGO 2014
Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2014
Sté COTUNAL représentée par Mr Mongi Jelassi	AGO 2014
Sté SOTIC représentée par Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2014
Sté INTERMETAL représentée par Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2014
Sté PROSID représentée par Mr Mohamed Saidane	AGO 2014

### 5.2 Règles applicables à la nomination et à la représentation des membres du Conseil d'administration :

#### Extrait des Statuts de la Société (Article 14)

« La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus pris parmi les actionnaires ou des tiers non-actionnaires, élus par l'assemblée générale et n'étant pas frappés d'incapacités, d'incompatibilités ou de déchéances prévues par la loi.

Le nombre des membres du conseil d'administration non-actionnaires ne doit en aucun cas dépasser le tiers (1 / 3) du nombre total des administrateurs.

Ces derniers doivent être nommés pour leur savoir-faire ou leur compétence ou parmi Les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle indirect sur la société ou sur lesquelles la société exerce un contrôle direct ou indirect ou parmi les salariés de La société.

S'ils ont été nommés parmi les salariés de la société, le cumul des deux qualités n'est possible pour le salarié que si son contrat de travail est antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au conseil d'administration et correspond à un emploi effectif »

#### Extrait des Statuts de la Société (Article 15)

« Lorsqu'une personne morale est nommée membre du conseil d'administration, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que se soit, celle-ci est tenue de pouvoir en même temps à son remplacement.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent se faire représenter par un mandataire administrateur ou faisant partie de sa famille jusqu'au deuxième degré par une délégation spéciale si elle est possible »

### 5.3 Règles applicables à la nomination de la Direction de la société

#### **Extrait des Statuts de la Société (Article 21)**

« Le Président directeur général assure, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, il peut pour l'assister, s'adjoindre avec le titre de Directeur Général Adjoint, soit un de ses membres, soit un mandataire choisi en dehors de son sein. Dans ce dernier cas, le Directeur Général Adjoint assistera aux séances du conseil avec simple voix consultative. Le Directeur Général Adjoint exerce ses fonctions aussi longtemps qu'il n'y a pas renoncé ou qu'elles ne lui ont pas été retirées par le conseil d'administration qui peut le révoquer à tout moment.

Le conseil confère au Président Directeur Général dans les limites qu'il juge convenables les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'exercer la direction générale de la société, tous actes dépassant les limites des dits pouvoirs étant du ressort du conseil.

Le président directeur général est autorisé à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au directeur général adjoint, s'il en a été désigné un.

Dans le cas où le président Directeur Général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur.

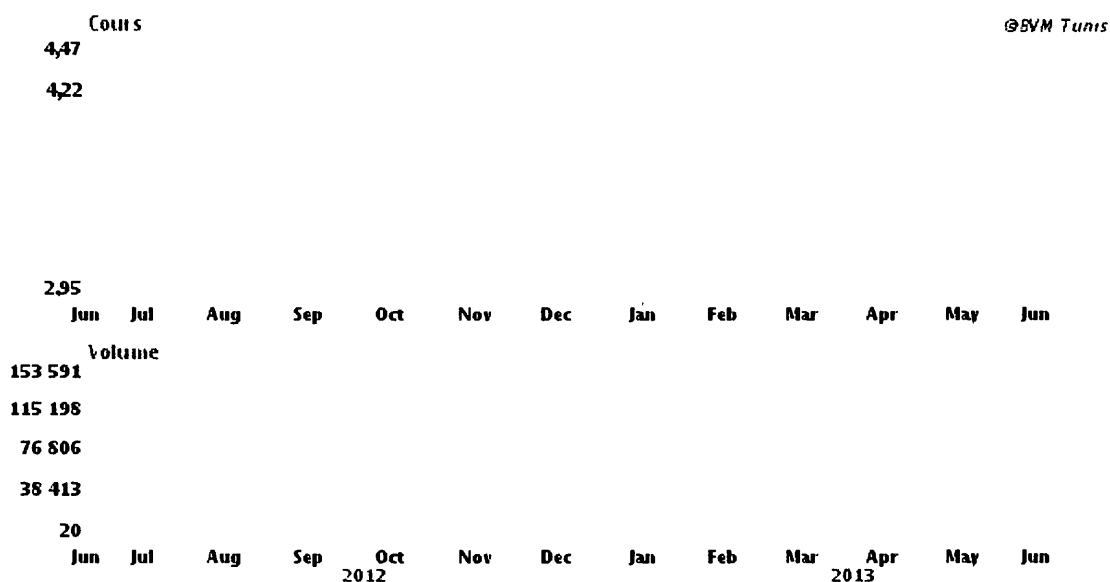
Cette délégation, renouvelable, doit toujours être donnée pour une durée limitée.

Si le président Directeur Général est dans l'incapacité temporaire d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office dans les mêmes conditions.

Le conseil d'administration fixe les rémunérations fixes et proportionnelles du Président Directeur Général, cette rémunération est portée au compte des frais généraux.

Le Président Directeur Général peut nommer un comité consultatif composé soit d'administrateurs, soit de Directeurs, soit d'administrateurs et de directeurs de la société, les membres de ce comité sont chargés d'étudier les questions que le Président Directeur Général renvoie à leur examen»

## 6/ HISTORIQUE DE LA VALEUR « SIAME » SUR LE MARCHE BOURSIER Juin 2012 – Juin 2013



(Source : Site internet de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis - [www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn))

## 7/ AFFECTATION DU RESULTAT

### 7.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation du résultat :

#### Extrait des Statuts de la Société (Article 31)

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- les réserves statutaires »



## 7.2 Le tableau des mouvements des capitaux propres :

RUBRIQUE	31/12/2011	MVTS	31/12/2012
CAPITAL	14 040 000		14 040 000
ACTIONS RACHETEES (*)	- 171 485		- 171 485
S/TOTAL 1	13 868 515		13 868 515
RESERVE LEGALE	1 404 000		1 404 000
RESERVE STATUTAIRE	300 000		300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	925 238		925 238
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	434 959	315 000	749 959
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	- 203 391		- 203 391
PRIME D'EMISSION	463 486		463 486
S/TOTAL 2	3 324 292	315 000	3 639 292
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	578 941	- 24 102	554 839
RESERVE POUR FONDS PERDUS	50 942	- 1 277	49 665
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	36 536	- 18 471	18 065
S/TOTAL 3	666 419	-	43 850
RESULTATS REPORTES (*)	1 567 507	58 598	1 626 105
S/TOTAL 4	1 567 507	58 598	1 626 105
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	19 426 733	329 748	19 756 481
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 344 394	198 136	1 542 530
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	20 771 127	527 884	21 299 011

## 7.3 Proposition du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice 2012 s'élevant à 1 542 530 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice 2012	1 542 530
Résultats reportés	1 626 105
Total	3 168 636
Réserve légale 5%	0,000
Reserve Spéciale de Réinvestissement	220 000
Soi-disant	2 948 636
Dividendes à distribuer (0,070 dinar/action)	-970 796
Report à nouveau	1 977 840

## 8/ ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

### 8.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation du résultat :

Le §7 de la deuxième partie de la norme comptable générale NCT 01 définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par la direction, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir l'efficacité et l'efficacit  ;
- Prot ger les actifs ;
- Garantir la fiabilit  de l'information financi re ;
- Assurer la conformit  aux dispositions l gales et r glementaires.

Les proc dures de contr le interne en vigueur dans la soci t  ont pour objet :

- D'une part, de veiller   ce que les actes de gestion ou de r alisation des op rations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre d fini par les orientations donn es aux activit s de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et r glementations applicables, et par les valeurs, normes et r gles internes   l'entreprise ;
- D'autre part, de v rifier que les informations comptables, financi res et de gestion communiqu es aux organes sociaux de la soci t  refl tent avec sinc rit  l'activit  et la situation de la soci t .

L'un des objectifs du syst me de contr le interne est de pr venir et ma triser les risques r sultant de l'activit  de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout syst me de contr le, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement  limin s.

### 8.2 Environnement du contr le interne :

L'implication de la direction g n rale de la « SIAME », membres du conseil d'administration, des responsables op rationnels est forte et s'articule autour des points cl s suivants :

- domaines de responsabilit s clairement  tablis ;
- principe de d l gation et supervision ;
- s paration des t ches entre les fonctions d'autorisation, de contr le, d'enregistrement et de paiement ;
- distinction entre les op rateurs qui engagent les op rations et ceux charg s de leur validation, leur suivi ou leur r glement ;
- contr les de d tection   tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, s curit  informatique, fraude ...) ;
- mat rialisation syst matique des v rifications effectu es par des visas.

Enfin, la soci t  s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants:

- sensibilisation   l' thique et au besoin de contr le,
- politique de fid lisation des collaborateurs,
- politique de responsabilisation et de motivation
- politique active de formation et d' valuation des comp tences

### 8.3 Description des activités et procédures de contrôle interne mises en places :

La société est dotée d'une organisation de contrôle en trois niveaux :

1. le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur, en fonction des responsabilités qui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées par sa hiérarchie ;
2. le second niveau de contrôle est exercé par la hiérarchie, dans le cadre du processus normal de supervision, tel que défini par les procédures en vigueur. Les dirigeants de chaque direction sont donc parties prenantes du bon fonctionnement du système de contrôle interne ;
3. le troisième niveau de contrôle est du ressort de la Direction Générale ou de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement à la Direction Générale (missions d'audit externe sur le système d'information, contrôles des comptes du commissaire aux comptes).

Le niveau de formalisation des procédures à ce jour est limité aux exigences Management de la qualité prévues par les normes ISO aux quelles la « SIAME est certifiée. Ainsi, la société est dotée d'une cartographie de processus (décisionnels, métier et support), toute la documentation du système qualité, procédures détaillées...etc.

### 8.4 Elaboration et traitement de l'information comptable et financière :

L'objectif principal des comptes annuels est de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une société.

La comptabilité de la « SIAME » est tenue en interne avec comme support le logiciel « SAGE » qui a été implémenté courant l'exercice 2012 assurant ainsi une meilleure sécurité des informations financières. Une situation intermédiaire (au 30 Juin de chaque année) et annuelle des comptes est élaborée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

Le Commissaire aux comptes est associé à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de ses diligences, il procède à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne en vigueur aux seules fins de déterminer la nature, la période et l'étendue de leurs contrôles. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration et à la Direction Générale. Il vérifie par ailleurs la cohérence entre le rapport de gestion et les états financiers comptables, ainsi que la cohérence de l'ensemble avec les éléments audités.

L'exercice de ces diligences lui permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes qu'il certifie ne comportent pas d'anomalies significatives.